

Joinville-le-Pont, le 18 novembre 2015

LETTRE D'INFORMATION MAIRE DE JOINVILLE-LE-PONT

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la suite des attentats qui se sont produits à Paris dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence.

Dès le 14 novembre au matin, avec le Directeur Général des Services de la Ville et l'équipe municipale, nous avons mis en place des mesures immédiates pour venir renforcer le dispositif déjà mis en place suite à l'attentat de Charlie Hebdo.

C'est dans ce contexte de menaces élevées que j'ai décidé d'annuler toutes les manifestations sportives et culturelles prévues sur le week-end du 14 et 15 novembre et de fermer les équipements publics.

Les équipes de Police Municipale ont été renforcées à leur niveau maximal sur les sites à forte fréquentation comme les marchés forains.

Aujourd'hui, au vu de cette déclaration exceptionnelle d'état d'urgence, il nous faut faire face. C'est pourquoi, j'ai décidé de prendre de nouvelles dispositions extrêmement fermes sur la sécurité de nos bâtiments communaux et scolaires venant se rajouter à celles déjà mises en place par le plan Vigipirate.

● Mesures prises pour le secteur scolaire

Les emplacements de stationnement devant les écoles restent interdits par des barrières. Des dispositifs fixes plutôt que mobiles pourront venir renforcer ce dispositif.

Les parents ne sont pas autorisés, sur le temps périscolaire à entrer dans les établissements, les adultes (livreurs, agents d'entretien, etc.) doivent être attendus et accompagnés d'un personnel de l'école. Sur le temps scolaire, j'ai demandé à l'Inspectrice de l'Education Nationale que ces mêmes mesures soient mises en œuvre.

Toutes les sorties organisées par la Ville à l'extérieur de Joinville-le-Pont sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure ne concerne pas les sorties régulières des enfants dans les bâtiments communaux ou sur des sites connus (jardin d'éveil, centre de loisirs, gymnases, piscine etc.).

● Mesures prises pour le secteur Culturel

Concernant l'Ecole de Musique et l'Espace Danse, il est demandé aux parents dans la mesure du possible, de ne pas entrer dans l'établissement pour accompagner leur enfant. Lorsque cela n'est pas possible (enfants en bas âges devant être accompagnés) les parents seront invités à ouvrir leur sac à l'agent d'accueil.

Cinéma/ Scène Prévert : les séances et les spectacles restent ouverts.

Les agents d'accueil demanderont l'ouverture des sacs et cabas des spectateurs à l'entrée de la salle.

● Mesures prises pour le secteur de l'Hôtel de Ville

A partir de jeudi 19 novembre, l'Hôtel de Ville sera ouvert au public de 8h30 à 18h30 et de 8h30 à 17h30 les samedis. L'utilisation et la location des salles municipales ne pourront pas avoir lieu au-delà des heures de fermeture. Seules les réunions municipales seront autorisées.

Un contrôle sera effectué à l'accueil de la mairie. Toute personne étrangère au personnel communal se verra délivrer un badge en échange d'une pièce d'identité lui permettant de circuler dans le bâtiment pour effectuer ses démarches.

● Mesures prises pour la voie publique

Les marchés alimentaires sur la voie publique auront lieu normalement avec un renfort particulier des patrouilles de police municipale.

Police Municipale : 01 48 85 75 75

Police Nationale : 17

Naturellement, pour toutes ces mesures, j'en appelle au bon sens, à la sagesse et à la vigilance de chacun. Nous devons tous rester calmes et, même si cela est très difficile tant l'émotion est forte, savoir prendre le recul nécessaire.

Par ailleurs, je tenais à vous faire part d'une décision réfléchie avec la majorité municipale, après les attentats survenus à Charlie Hebdo. Il s'agit de l'armement de la Police Municipale. La réalité, le quotidien, les situations difficiles que vivent nos policiers sur la voie publique, et aujourd'hui les attentats d'une envergure sans précédent à Paris, m'ont persuadés que nos policiers municipaux devaient être équipés de moyens de défense dissuasifs.

En Juin 2015, nous avons obtenu l'accord de la Préfecture de doter nos policiers municipaux d'armes de catégorie B de type révolvers chambrés pour le calibre 38 spécial. Les policiers municipaux suivront un programme complet de formation qui s'impose pour ce dispositif.

Naturellement, cette décision fera l'objet d'une discussion en Conseil Municipal et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous donner les suites qui seront apportées à ce dossier.

Vous assurant de la mobilisation de vos élus, des agents municipaux, de la police municipale, qui sont à pied d'œuvre pour mettre en place toutes les mesures qui s'imposent, pour assurer la sécurité de tous et veiller au bon fonctionnement du service public, je vous prie de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont


